

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **17 décembre 2025**

Objet : Convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation du CIG Petite Couronne - Autorisation de signature

| | | |
|--|-----------|-----------------------------------|
| Nombre de membres composant le conseil : | 39 | N° DEL2025_153 |
| En exercice: | 39 | Arrivée en Préfecture le : |
| Présents: | 32 | Publiée le : |
| Représentés (ayant donné mandat): | 6 | Exécutoire le : |
| Absent excusé (sans mandat): | 1 | |

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
 Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
 M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
 M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
 Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -
 Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
 Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :


M. Saliou Ba à Mme Vanessa Ghiati
 Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
 M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme
 M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad
 M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

Etaient excusés :

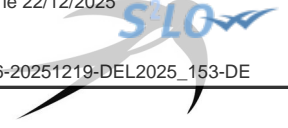
Mme Bénédicte Ibos

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec le code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025 à 15 h 05 min
Publié le 23/12/2025 à 15 h 05 min
ID : 092-219200466-20251219-DEL2025_153-DE



Ville de Malakoff



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_153

Objet : Convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation du CIG Petite Couronne - Autorisation de signature

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code de justice administrative, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-14 et R. 213-1 à R. 213-13 ;
Vu la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, notamment ses articles 27 et 28 ;
Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;
Vu la délibération n°2025.19 du 26 mars 2025 du conseil d'administration du CIG Petite Couronne portant adoption d'une convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties ;

Considérant les diverses circonstances dans lesquelles la commune peut être tenue de participer à une médiation dans un litige avec un de ses agents,

Considérant l'intérêt de recourir au service de médiation proposé par le CIG Petite Couronne qui dispose d'une expertise en matière de litiges relatifs au statut de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DÉCIDE d'adhérer aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties mises en œuvre par le CIG Petite Couronne.

Article 2 : APPROUVE la convention-cadre ci-annexée d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties à conclure à cet effet avec le CIG Petite Couronne.

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer cette convention, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 4 : PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 611 et chapitre 011.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251219-DEL2025_153-DE



Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr